

APPEL A PROJET DE RECHERCHE

PERFECTO

**AMELIORATION DE LA PERFORMANCE
ENVIRONNEMENTALE DES PRODUITS**

Edition 2016

CONTACTS

Pour tout renseignement, contacter :

Hélène Bortoli Puig
Service Produits et Efficacité Matières
Direction Economie Circulaire et déchets
ADEME Angers
☎ : @ : perfecto@ademe.fr

DEPOTS DES PRE-PROJETS

Pour le retrait des formulaires puis le dépôt des dossiers, veuillez-vous connecter à la plateforme électronique dédiée aux [appels à projets de l'ADEME](https://appelsaprojets.ademe.fr) « appelsaprojets.ademe.fr ».

1 PRESENTATION GENERALE DE L'APPEL A PROJETS DE RECHERCHE PERFECTO

1.1 Contexte et enjeux

Un contexte réglementaire ambitieux ;

Avec le vote de la loi sur la transition énergétique et la croissance verte, le Paquet « Economie circulaire » en préparation par la communauté européenne et les stratégies nationales sur l'économie circulaire¹ et bas carbone, notre société s'organise pour atteindre l'objectif du facteur 4 en 2050 et proposer des Plans d'action concrets relatifs à la production et la consommation durable.

La France se fixe notamment des objectifs ambitieux de diminution des émissions de gaz à effet de serre(-40% en 2030 /1990), de baisse de consommation d'énergie fossile (-30% en 2030/2012), d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique (32%) et la production d'électricité (40%), de diminution de la quantité de déchets mis en décharge (-50% en 2050/2012), de diminution de la consommation de matières premières (+30% entre 2010 et 2030 de l'indicateur[PIB/ consommation de mat premières]).

Un contexte économique contraignant

Pour être pérenne dans l'entreprise, l'amélioration de la performance environnementale des produits doit s'accompagner de rentabilité économique et d'efficacité. Les entreprises qui sont aujourd'hui leader sur l'offre de produits performants d'un point de vue environnemental sont celles qui ont su trouver des solutions qui répondent à plusieurs objectifs : la réduction des impacts environnementaux, la réduction des coûts globaux de l'offre de produits, mais aussi la réduction des risques notamment ceux liés à la réglementation (taxation, interdictions, REP) ou à l'approvisionnement de matières premières et enfin l'innovation de l'offre pour se positionner sur de nouveaux marchés.

L'ADEME accompagne les entreprises sur des projets de Recherche et Développement afin de faire émerger des solutions technologiques, méthodologiques ou organisationnelles innovantes qui répondent à ces enjeux environnementaux et stratégiques.

1.2 Contribution à la stratégie RDI de l'ADEME

L'ADEME participe à la mise en œuvre des stratégies nationales de recherche en participant à la programmation des recherches et en apportant un soutien financier aux projets de recherche, aux démonstrateurs et aux expérimentations préindustrielles (recherche et investissements d'avenir). Les actions de recherche soutenues par l'Agence visent notamment à :

¹ révisée tous les 5 ans et assortie d'un découplage entre croissance et consommation de matières premières avec une exigence de hausse de 30% entre 2010 et 2030 de l'indicateur[PIB/ consommation de mat premières]

- construire des réponses aux attentes sociétales et apporter un appui aux pouvoirs publics pour bâtir des politiques contribuant au développement durable adaptées à ces attentes ;
- accompagner l'émergence et la mise en œuvre d'une offre nationale de technologies et services répondants aux enjeux énergétiques et environnementaux en vue de répondre à l'objectif d'une société bas-carbone adaptée au changement climatique.

L'activité de soutien à la RDI² de l'ADEME s'inscrit plus largement dans les objectifs des politiques publiques en faveur de l'énergie et de l'environnement et notamment ceux de la transition énergétique.

L'ADEME, identifiée au sein de la SNR comme une agence thématique, s'inscrit en complémentarité du soutien à la RDI apporté par d'autres acteurs du financement de la recherche : l'ADEME intervient à toutes les étapes de la recherche scientifique et du processus d'innovation au travers de trois instruments complémentaires, le programme thèses, les budgets RDI et les programmes investissement d'avenir (PIA) avec pour spécificité que les recherches soutenues par l'Agence ont un caractère finalisé et sont proches du marché, notamment du fait de la mise en œuvre des Investissements d'Avenir.

Cet appel à projets de recherche (APR) vise à apporter une contribution significative au programme « Production Durable et Energie renouvelable » de la stratégie RDI de l'ADEME.

Il cible notamment les questions de recherche identifiées dans les feuilles de route stratégiques de l'ADEME³.

L'objectif est d'orienter et d'animer les communautés scientifiques françaises, aussi bien les acteurs publics que privés, œuvrant sur les questions d'amélioration de la performance environnementale des produits en tenant compte de l'approche cycle de vie et de l'évaluation environnementale multi critères.

1.3 Objectifs généraux

Tous les produits manufacturés génèrent des impacts environnementaux, en terme d'utilisation des ressources, de changement climatique ou de pollution des milieux par les substances toxiques sur l'ensemble de leur cycle de vie, depuis leur production jusqu'à leur traitement. PERFECTO a donc pour objectif principal d'augmenter la performance environnementale des produits en réduisant notamment les impacts environnementaux induits par la fin de vie des produits.

² Recherche Développement Innovation

³ à savoir :

ADEME, 2011, Feuille de route stratégique « Collecte, tri, recyclage et valorisation des déchets »

ADEME, 2011, Feuille de route stratégique « Produits, procédés et services eco-conçus »

PERFECTO cible particulièrement les produits qui génèrent des impacts environnementaux importants, sur l'étape de fin de vie, selon les différents scénarios de valorisation, recyclage, réutilisation, tri, démontage, traitement, ou abandon.

La performance environnementale des produits sera évaluée via une approche d'évaluation multi critères et portant sur l'ensemble du cycle de vie des produits (de type ACV).

PERFECTO cible des projets de recherche essentiellement **technologiques** ; deux types d'innovations technologiques sont attendus : des innovations technologiques incrémentales et des innovations technologiques de rupture.

L'innovation pourra porter soit sur un produit, soit sur un service et pourra même concerner les systèmes produits/service (SPS) dans le cas où l'entreprise souhaite changer de modèle économique et retravailler son offre.

La démarche de R&D s'appuiera sur une démarche d'évaluation environnementale multicritères et cycle de vie, qui permettra d'évaluer les gains de performance environnementale apportés par le projet et qui guidera les choix technologiques du projet.

Les principaux résultats attendus sont :

→ Diminuer l'empreinte environnementale des produits de consommation B to B et B to C
→ augmenter le taux d'entreprises intéressées par la démarche d'eco conception mais qui ne passent pas à l'action faute de moyens techniques (outils, données), organisationnels et financiers.

→ Montrer que cette évolution des produits et pratiques de l'entreprise constituent un atout majeur pour répondre aux problématiques actuelles de l'entreprise (innover, maîtriser les coûts, trouver de nouveaux marchés, anticiper les risques d'approvisionnement, communiquer avec la chaîne de valeur,.. ;)

→ diminuer la prise de risque des acteurs économiques dans la conception ou l'évolution de produits/services plus performants environnementalement notamment lorsque l'évolution s'accompagne d'un changement de modèle d'affaire.

1.4 Cibles et périmètre

L'appel à projets s'adresse aux acteurs publics et privés de recherche des domaines suivants :

- **La gestion de la fin de vie des produits :réutilisation, collecte, tri et valorisation des déchets**
- **l'évaluation environnementale / L'analyse de cycle de vie**
- **L'éco-conception**
- **La production et l'utilisation de matières premières de recyclage (métaux, plastiques ...)**

Le périmètre couvre **l'ensemble des secteurs d'activité** concernés par la production de biens ou services **hormis le secteur du bâtiment, le secteur des transports et des infrastructures routières** qui font l'objet d'appel à projets spécifiques. Néanmoins, pour le secteur des transports, les projets portant sur certains éléments constitutifs (batteries, pare chocs,

matériaux de construction...) et pouvant trouver une application dans d'autres secteurs d'activité, pourront être éligibles.

Cet appel à projets de recherche s'inscrit dans la continuité de l'édition de l'APR Eco-conception 2014 qui a conduit à la sélection des 7 projets ci-dessous

Acronyme	Titre	Coordinateur
CHAMAILLE	eco conception d'un fil de chanvre utilisable dans la confection de produits MAILLE français afin d'en améliorer la performance environnementale .	LACOSTE-DEVANLAY
ECOGLOB	Eco conception meubles d'agencement de magasin en vue d'un passage à l'économie de la fonctionnalité.	MOBILWOOD
SHARE & COOK	Programme de recherche action pour la mise en place d'un système de location d'équipement culinaire et eco conception des emballages.	SEB
MIAM	Eco-conception de canapés en vue d'une offre de service de location	MAISON DU MONDE
EAT	Eco conception d'emballages actifs pour l'agroalimentaire	SALAISONS SABATIER
ECL	Mesure de la performance environnementale des solutions logicielles en vue d'améliorer leur score	ORANGE
EDND	Eco conception d'un équipement de sécurité enfant	DOREL

Cet appel à projets s'inscrit également dans la continuité des précédents appels à projets ou programmes de recherche ADEME :

- APR « Eco-conception » 2004, 2008, 2014 (5 M€ de soutien et 45 projets financés)
- Investissement d'Avenir ; AMI 2012 « Eco conception et écologie industrielle »

L'appel à projets de recherche est positionné en aval du programme Thèses et en amont des appels à manifestations d'intérêt (AMI), sur les TRL 4 à TRL 7.



Il comprend des interfaces avec d'autres appels à projets de l'ADEME relatifs à l'économie circulaire et publiés sur la période 2015-2016 :

Programme/Appel à Projets	Spécificités / articulation avec l'APR PERFECTO
Programme Thèses ADEME	Le programme Thèses a pour objectif de financer de la recherche plus prospective pour explorer de nouvelles thématiques ou approfondir certains sujets (publication annuelle d'un appel à candidatures).
APR ERAMIN	L'édition 2015 de l'APR ERAMIN " Production Durable de matières premières en Europe " vise à développer le recyclage des métaux stratégiques, issus notamment de DEEE, batteries de véhicules électriques, aimants permanents d'éoliennes, ... ERAMIN est un réseau européen d'agences de financement de projets de recherche sur les matières premières non énergétiques, de l'extraction des matières premières vierges au recyclage ; il est constitué de 15 agences gouvernementales de 12 pays européens ayant pour objet la coordination des programmes nationaux et régionaux de recherche
APR DOSTE - Déchets Organiques retour au Sols Traitements et Energie	DOSTE soutient des projets appliqués à tout type de déchets organiques, depuis l'amont de la filière (organisation de la gestion de la matière organique sur un territoire), jusqu'à leur traitement (compostage, tri mécano biologique et méthanisation) et valorisation (matière et énergie).
APR BIP – Bioressources, Industries et Performances	BIP soutient des projets qui améliorent l'efficacité de procédés industriels existants de conversion de la biomasse ou en développent de nouveaux afin d'élargir la gamme de produits biosourcés mis sur le marché et le panel de biomasses mobilisées. BIP soutient notamment : <ul style="list-style-type: none"> • la production de molécules et matériaux biosourcés à partir de déchets et co-produits (IAA, papeteries,...) ; • les travaux permettant de lever les verrous techniques et économiques limitant aujourd'hui le recyclage (matière et organique) des produits biosourcés (plastiques, composites, etc.) en fin de vie ; • les démarches d'éco-conception pour développer des produits biosourcés.
APR Energie Durable : production, gestion et utilisation efficaces »	APR Energie Durable finance des projets sur : <ul style="list-style-type: none"> • la production d'énergie : projets de solutions technologiques de production d'énergie à partir de sources renouvelables ou de déchets (i.e. valorisation énergétique des déchets) ; • la gestion / utilisation efficace de l'énergie : projets de solutions technologiques et d'opérations qui visent la réduction de la consommation énergétique et l'amélioration de la gestion de l'énergie dans le résidentiel, tertiaire et l'industrie ; • l'intégration système et approches transversales : projets de développement d'outils, guides, méthodes pour accompagner et faciliter la mutualisation énergétique, et favoriser l'articulation des schémas énergétiques avec la planification territoriale et urbanistique.
AMI Investissements d'avenir ADEME « Recyclage et valorisation des déchets»	L'objectif des AMI est de soutenir des projets allant de la démonstration à la première mise sur le marché, ciblant ainsi des niveaux de TRL élevés (TRL > 6) et dont le budget total (coûts totaux) est supérieur à 2 M€. <p>L'AMI Déchets traite de la gestion, du recyclage et de la valorisation des déchets, et permet de financer des innovations technologiques et des solutions industrielles innovantes visant à augmenter la réutilisation, le recyclage et la valorisation, y compris énergétique, de déchets.</p> <p>Les démonstrateurs et les expérimentations préindustrielles doivent répondre à au moins l'un des 2 axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collecte, tri et préparation des déchets et des matières qui en sont issues,

	<ul style="list-style-type: none"> • Transformation et mise en œuvre des matières issues de déchets. <p>Une attention particulière est portée aux projets concernant les sujets suivants : recyclage matière en aval des filières REP, recyclage de métaux stratégiques, déchets du bâtiment et enfin valorisation des déchets organiques.</p>
APR Vers des bâtiments responsables à l'horizon 2020	<p>Des projets sont attendus sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - briques technologiques, notamment sur les composants de structure et d'enveloppe multifonctionnels, les systèmes énergétiques du bâtiment, les TIC - l'économie circulaire - les DOM TOM
AMI routes du futur	<p>Des projets sont attendus sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - construction et entretien écologique des véhicules - insertion dans les chaînes de production, stockage, distribution de l'énergie - optimisaion intégrée construction, entretien, exploitation. - NTIC

2 Thématiques éligibles – Edition 2016

Dans la globalité du cycle de vie des produits, la fin de vie reste une des étapes qui échappe bien souvent au concepteur et au fabricant car hors de son champ d'intervention.

L'objectif de PERFECTO est de travailler sur les produits ayant un fort impact environnemental en lien avec la fin de vie et de proposer des solutions technologiques qui permettent de diminuer cet impact sans reports sur les autres étapes du cycle de vie du produit.

Les projets déposés à l'édition 2016 doivent permettre de réduire, dès la phase de conception, les quantités et la dangerosité des produits et matières entrant dans les filières de gestion de déchets, et d'optimiser la gestion des déchets produits. Ainsi, l'ADEME ouvre les trois axes thématiques de recherche suivants :

- L'augmentation de la durée de vie
- L'utilisation efficace des ressources
- La réduction de la toxicité des rejets

D'autre part, quel que soit l'axe thématique du projet, il doit répondre aux exigences suivantes :

- Les recherches éligibles sont de nature technologique et sont les projets de TRL⁴ compris entre 4 et 7, à savoir :

⁴ Les TRL (*Technology Readiness Level*) indiquent le niveau de maturité atteint par une technologie. La commission européenne propose les définitions suivantes (Source : Commission Decision C(2013)8631, Extract from Part 18, HORIZON 2020 – WORK PROGRAMME 2014-2015) :

Where a topic description refers to a TRL, the following definitions apply, unless otherwise specified:

- TRL 1 – basic principles observed
- TRL 2 – technology concept formulated
- TRL 3 – experimental proof of concept
- TRL 4 – technology validated in lab
- TRL 5 – technology validated in relevant environment (industrially relevant environment in the case of key enabling technologies)

- *TRL 4* : validation de la technologie en laboratoire du composant et/ou de l'artefact produit ;
- *TRL 5* : validation de la technologie en environnement représentatif ;
- *TRL 6* : démonstration de la technologie en environnement représentatif ;
- *TRL 7* : démonstration du système prototype en environnement opérationnel

→ Les produits peuvent concerner aussi bien les **marchés BtoB que BtoC**.

→ L'ADEME privilégiera les projets portant sur des produits dont l'impact environnemental majeur est lié à la **fin de vie du produit**

→ L'ADEME privilégiera les projets qui visent à renforcer les transferts de «technologies produits» d'un secteur d'activité à un autre et/ou la co-conception entre plusieurs acteurs de la chaîne de valeur. A titre indicatif, des projets dans les secteurs suivants sont particulièrement attendus: produits de grande consommation (cosmétiques, détergents, alimentaires, produits électriques et électroniques, ameublement,...), les produits professionnels (l'hôtellerie, les produits et matières issus du recyclage,...), cette liste n'étant pas restrictive.

→ Les recherches relatives à la consommation durable et à la conception de procédés de production éco efficaces sont **exclus** du périmètre. De même le développement d'outils logiciels, données et méthodes ne sont pas éligibles en tant qu'objet principal de la recherche mais comme accompagnement d'une solution technologique mise au point, qui elle constituera l'objet principal de la recherche.

→ Les projets proposeront des travaux de recherche et/ou de développement, basés sur une démarche d'éco-conception. **Les projets intégreront une évaluation environnementale multi-étape et multi-critère du produit ou de la famille de produit** faisant l'objet de la recherche afin de valider que le projet de recherche porte bien sur des enjeux environnementaux déterminants , d'évaluer les bénéfices environnementaux obtenus et d'éviter ou d'arbitrer de possibles transferts de pollution. Dans tous les cas, une analyse détaillée des gains environnementaux et de la compétitivité économique des solutions proposées par rapport à une solution de référence devra être établie.

2.1 L'augmentation de la durée de vie des produits

L'ADEME souhaite encourager des travaux de recherche qui permettent de réduire la quantité de produits en fin de vie en augmentant la durée de vie du produit ou du système produit/service sans pour autant dégrader l'impact environnemental global du produit (sans report d'impacts par exemple entre les étapes d'utilisation et de recyclage).

Des projets sont particulièrement attendus sur :

- l'amélioration des fonctionnalités du produit,

-
- *TRL 6* – technology demonstrated in relevant environment (industrially relevant environment in the case of key enabling technologies)
 - *TRL 7* – system prototype demonstration in operational environment
 - *TRL 8* – system complete and qualified
 - *TRL 9* – actual system proven in operational environment (competitive manufacturing in the case of key enabling technologies; or in space)

- la conception modulaire, évolutive, standardisée facilitant le réemploi, la réparation, l'upgradabilité, le reconditionnement, le recyclage,
- l'optimisation de la maintenance,
- l'optimisation de la logistique de récupération des produits (ne concerne pas les projets soumis à la réglementation REP).

2.2 L'utilisation efficace des ressources non énergétiques

A l'échelle mondiale et dans un contexte de consommation identique à celui d'aujourd'hui, la demande globale en matériaux va doubler au cours des quarante prochaines années. Les impacts sur l'environnement liés à la production de ces matériaux sont d'ores et déjà importants et l'ADEME souhaite encourager les industriels à développer de nouvelles solutions technologiques moins consommatrices de matières premières, qui évitent la dispersion et permettent d'utiliser le potentiel des matières. Par ailleurs, le recyclage permet de limiter les pertes de matières, mais l'accès aux matériaux constitutifs du produit n'est pas toujours possible soit parce que la matière est en quantité trop faible, inaccessible si le produit est difficilement démontable soit que le produit en fin de vie soit difficilement récupérable, soit que les pertes au moment du recyclage soient trop importantes.

L'ADEME souhaite encourager des travaux de recherche qui permettent de réduire, par produit, la consommation de matières premières critiques et à fort impact environnemental en fin de vie.

Dans cet axe thématique, des projets sont particulièrement attendus sur :

- l'allègement des produits,
- l'augmentation du pourcentage d'utilisation de matières premières de recyclage dans les produits,
- la réduction du nombre de matériaux entrant dans la composition des produits,
- la substitution de matières premières critiques à fort impact environnemental en fin de vie,
- l'optimisation de la préparation de matières premières de recyclage de qualité,
- l'augmentation de la recyclabilité ou de la valorisabilité en fin de vie du produit
- l'optimisation de l'offre de produit en vue de favoriser la logistique de récupération, et diminuer la dissémination des produits en fin de vie
- la mise en cohérence des produits et des filières de recyclage

2.3 La réduction de la toxicité des matières

La diminution de l'impact des substances chimiques contenues dans les produits sur la santé et l'environnement est un enjeu majeur sur le développement des produits à moindre impact. La fin de vie est une étape qui révèle les substances toxiques soit de façon isolée, soit de façon massive. Travailler sur l'innocuité des substances contenues dans les produits est par conséquent une ambition importante de PERFECTO

Dans cet axe thématique, des projets sont particulièrement attendus sur :

- la réduction des substances toxiques contenues dans les produits
- l'isolation et la récupération des substances toxiques
- La Substitution des substances toxiques par des substances moins impactantes (au-delà de la réglementation REACH).

3 Modalités de l'appel – Edition 2016

3.1 Destinataire et déposants éligibles

Cet appel à projets cible en premier lieu les acteurs publics et privés de recherche, et en particulier les entreprises qui conçoivent et fabriquent des produits. Sont également éligibles, les collectivités, les entreprises, les pôles et/ou organisations professionnelles, les associations reconnues d'intérêt public ou bureaux d'études, à la condition qu'ils s'inscrivent dans le cadre d'un projet de recherche.

Les regroupements de partenaires et/ou collaboration entre acteurs publics et privés sont un élément d'appréciation favorable car ils encouragent l'échange et la diffusion, et permettent la mise en commun de compétences croisées.

Concernant le consortium :

La participation d'une entreprise ou d'un acteur/partenaire territorial est obligatoire ; les projets dans lesquels n'interviennent que des laboratoires de recherche ne sont pas éligibles.

3.2 Montant de l'aide financière

Les règles générales d'attribution et de versement des aides financières de l'ADEME ainsi que le système d'aides de l'ADEME à la connaissance sont disponibles sur [le site internet de l'ADEME](#).

Il est souhaité que l'aide maximale sollicitée pour la réalisation d'un projet ne dépasse pas 300 000 €. Ce plafond d'aide publique pourra être rehaussé dans le cadre d'un co-financement, par exemple avec un conseil régional.

Les aides financières apportées par l'ADEME dans le cadre de ce programme seront principalement versées sous forme de subvention. Cependant, ces aides pourront éventuellement être mises en place sous la forme d'avances remboursables pour les montants d'aide supérieurs à 100 000 €.

Le choix entre subventions et avances remboursables dépendra de la nature des travaux financés, et de l'identification de marchés potentiels résultants de ces travaux

	Intensité de l'aide de l'ADEME			
	<i>Bénéficiaires dans le cadre d'une activité économique</i>			<i>Bénéficiaires dans le cadre d'une activité non économique</i>
	<i>Petite entreprise</i>	<i>Moyenne entreprise</i>	<i>Grande entreprise</i>	
Recherche fondamentale et recherche en connaissances nouvelles	-	-	-	70%
Recherche industrielle	70%	60%	50%	50%

Développement expérimental	45%	35%	25%	50%
Innovation en faveur des PME	50%	50%	-	-

3.3 Processus de dépôt et de sélection

3.3.1 Dépôt des dossiers (pré-projets)

Les candidats sont invités à déposer leur pré-projet sur la [plate-forme de dépôt et de suivi ADEME](#) avant le **Jeudi 10 Décembre 2015 à 16h**.

L'ensemble des informations et documents nécessaires pour le remplissage et le dépôt des dossiers sont disponibles sur cette plate-forme dématérialisée.

Pour toute demande de renseignements, merci d'envoyer un mail à l'adresse : perfecto@ademe.fr

Critères de recevabilité et d'éligibilité

L'ADEME s'assure de la recevabilité et de la conformité des dossiers.

Seront considérés comme non recevables :

- Les dossiers soumis hors délai ;
- Les dossiers incomplets ;
- Les dossiers ne respectant pas les formats de soumission (modèles et formats fournis) ;
- Les projets d'une durée supérieure à 36 mois ;
- Les dossiers non déposés via la plate-forme « appelsaprojets.ademe.fr » (sauf problèmes techniques de mise en œuvre de la plate-forme et imputables à l'ADEME).

Ne seront pas éligibles :

- Les dossiers n'entrant pas dans le champ de l'appel à projets ;
- Les dossiers couvrant majoritairement d'autres domaines ou des domaines traités dans d'autres appels à projets (cf. p. 7) ;
- Les opérations non transposables ou dont les résultats n'intéresseraient que leur seul promoteur ;
- Les opérations d'investissement ou d'achat d'équipements ;
- Les projets portés uniquement par un ou plusieurs laboratoires.

3.3.2 Evaluation et sélection des pré-projets

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

- **Pertinence de la proposition :**
 - Capacité à répondre aux objectifs généraux de l'appel à projet (compétitivité, efficacité énergétique, réduction des consommations, outils et méthodes innovants...)
 - Adéquation avec les axes thématiques de l'appel à projets ;
 - Clarté de présentation (résumé, objectifs et programme de travail) ;

- **Intérêt et qualité scientifique et technique :**
 - Pertinence des verrous à lever et caractère innovant (ou progrès des connaissances) ;
 - Qualité du programme de travail envisagé ;
 - Cohérence des résultats escomptés et des débouchés envisagés.
- **Partenaire(s) et consortium :**
 - Niveau d'excellence scientifique ou d'expertise des équipes ;
 - Compétences du porteur de projet ;
 - Complémentarité du partenariat.
- **Adéquation projet et moyens, faisabilité du projet.**

Les pré-projets reçus seront évalués à minima par deux ingénieurs de l'ADEME en fonction de leur domaine de compétences.

Par la suite, un comité interne à l'ADEME se tiendra pour sélectionner les pré-projets et communiquera le résultat de la pré-sélection aux coordinateurs des projets.

3.3.3 Evaluation et sélection des projets

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

- **Pertinence de la proposition :**
 - Capacité à répondre aux objectifs généraux de l'appel à projet (compétitivité, efficacité énergétique, réduction des consommations, outils et méthodes innovants...);
 - Adéquation avec les axes thématiques de l'appel à projets ;
 - Clarté de présentation (méthodologie, description des tâches, définition et calendrier des livrables...) et structuration du projet.
- **Qualité scientifique et technique :**
 - Progrès des connaissances, caractère innovant, levée de verrous technologiques par rapport à un état de l'art international et national clairement décrit et niveau de rupture ;
 - Méthodologie, faisabilité technique et scientifique du projet ;
 - Objectifs, livrables et jalons décisionnels prédéfinis dans le programme ;
 - Expérimentations envisagées (sujets technologiques uniquement) ;
 - Maîtrise des risques inhérents au projet (risque organisationnel, risque technique, risque lié à l'atteinte de l'objectif).
- **Qualité des partenaires et du consortium :**
 - Niveau d'excellence scientifique ou d'expertise des équipes, compétences du porteur de projet ;
 - Complémentarité du partenariat.
- **Adéquation projet et moyens, faisabilité du projet :**
 - Cohérence des délais, des budgets par rapport au programme de travail ;
 - Adaptation à la conduite du projet des moyens mis en œuvre, adaptation et justification du montant de l'aide demandée ;
 - Adaptation des coûts de coordination, justification des moyens en personnels permanents et non permanents (stage, thèse, post-doc), évaluation du montant des investissements et achats d'équipement, évaluation des autres postes financiers (missions, sous-traitance, consommables...).

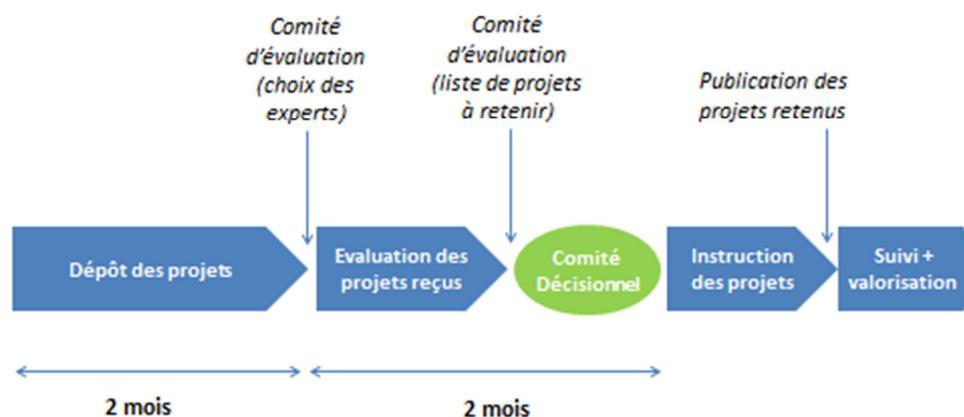
- **Perspectives de valorisations, voire de retombées, scientifiques, industrielles et économiques (brevets, innovations normalisation, publications, perspectives de marché...)**
- **Démonstration et précision de la démarche environnementale :**
 - Pertinence du projet par rapport aux enjeux environnementaux et énergétique ;
 - Pour le développement de solutions nouvelles : prise en compte de l'efficacité énergétique et des autres impacts sur l'environnement et la santé (matière, déchets, sols, eau, bruit...) de la solution proposée ;
 - Qualité et précision des indicateurs énergétiques et environnementaux liés au projet.

Les propositions seront évaluées à minima par un ou plusieurs ingénieurs de l'ADEME en fonction de leur domaine de compétences. L'ADEME pourra faire appel à des experts externes (soumis à des exigences de confidentialité) et, dans ce cas, en informera les porteurs de projet.

Par la suite, un **Comité d'Evaluation**, réunissant les partenaires institutionnels de l'ADEME, se tiendra pour émettre un avis complémentaire sur les dossiers déposés. La sélection finale des projets se fera sur la base des expertises internes et externes.

Une phase de **discussion / négociation** pourra être engagée avec les porteurs de projets sélectionnés en vue de la finalisation de l'instruction et du montage de la convention d'aide. Ces échanges porteront sur la prise en compte des recommandations formulées par les comités, sur la révision, si nécessaire, du programme de travail et du budget, et sur le financement du projet (taux d'aide accordé).

3.3.4 Planning récapitulatif



3.3.5 Décision de financement

La décision de financement sera prise par l'ADEME et fondée sur les expertises internes et externes, ainsi que sur le budget disponible.

3.3.6 Date de prise en compte des dépenses

Sous réserve de l'instruction du dossier et conformément à l'article 3.1 des règles générales d'attribution et de versement des aides financières de l'ADEME, la demande d'aide doit être déposée avant tout commencement de réalisation de l'opération aidée. Toutes les dépenses constatées par une facture antérieure à la date de cette demande ne seront pas prises en compte par l'ADEME.

3.3.7 Confidentialité

Conformément à l'article 7 des règles générales d'attribution et de versement des aides financières de l'ADEME, les documents et toute information appartenant au Bénéficiaire et communiqués à l'ADEME sur quelque support que ce soit ainsi que les résultats décrits dans le rapport final et obtenus en application de l'exécution de la décision ou de la convention de financement, ne sont pas considérés comme confidentiels. Toutefois, par exception, la décision ou la convention de financement peut prévoir l'institution d'un régime de confidentialité. Ce régime peut être négocié en fonction de la sensibilité des informations sus-mentionnées.

3.3.8 Accord de consortium

Un projet d'accord de consortium devra être remis lors de la phase de négociation / discussion conduisant à la formalisation de la convention d'aide. Une version consolidée définitive devra être remis au plus tard 6 mois après la date de signature de la convention d'aide.

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Elle participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en oeuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

